



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 25 juin 2025



REF : 2025 / 034

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 22

*L'an **deux mil vingt-cinq**, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.*

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE SUITE AU DÉCÈS DE M. JACKY FLEURIGEON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020/001 du 23 Mai 2020, portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020/001 du 23 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020/113 du 23 Mai 2020, donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjoints,

Vu l'acte de décès de Monsieur FLEURIGEON, en date du 30 avril 2025,

Vu le courrier de Madame la Préfète en date du 19 mai 2025, indiquant que l'élection du 4^{ème} adjoint a été effectuée sans procéder à la désignation du conseiller suivant de liste, la délibération 2025/027 du 07 mai 2025 est annulée.

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Alain MARIE, conseiller municipal, dernier élu appelé à remplacer le conseiller municipal sur la liste dont le siège devient vacant,

Considérant la vacance du poste de quatrième adjoint au Maire, occupé par Monsieur Jacky FLEURIGEON, dont la démission pour raison de santé, a été acceptée par Madame la Préfète de la Haute-Marne par courrier reçu le 16 avril 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de quatrième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, le conseil municipal est complet, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du quatrième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

🗳️ **De proposer Monsieur James TAILLANDIER** comme candidat, et demande à l'assemblée si d'autres candidats postulent à ce poste d'adjoint.

Nombre de votants : 22

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 12

Ont obtenu : M. James TAILLANDIER 19 voix POUR

Article 3 : Si pas d'autres candidats, Monsieur James TAILLANDIER est désigné en qualité de quatrième adjoint au Maire ;

Monsieur James TAILLANDIER libère son poste de Conseiller Délégué,

Article 4 : Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour organiser la mise en place de ce nouvel adjoint, et les missions qu'il sera amenées à exercer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

